

**PCAET de la Communauté de communes de l'île d'Oléron**  
**Réponses aux avis reçus des autorités sur le projet**

*Le projet de PCAET adopté le 25 mai 2023 a été adressé pour avis aux autorités. Les avis reçus ont été intégrés en synthèse dans ce tableau, et des réponses sont apportées.  
 La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) a été saisie le 20 juin 2023 ; l'avis a été reçu le 22 septembre 2023.  
 La Préfecture de Région a été saisie le 20 juin 2023; l'avis a été reçu le 21 août 2023.  
 La Région Nouvelle Aquitaine a été saisie le 20 juin 2023. Aucun avis n'a été reçu dans les délais impartis.*

**Emetteur**

Livrable	Etape concernée	MRAE	Préfet	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
Rapport final	Stratégie		<b>X</b>	1	<p>Le Préfet invite le territoire à une plus grande précision dans la définition des objectifs stratégiques de réduction des gaz à effet de serre du plan climat, afin de mieux appréhender le respect des objectifs nationaux. En effet, en ce qui concerne les objectifs stratégiques de réduction des gaz à effet de serre, l'année de référence des données du PCAET est l'année 2015, ce qui ne permet pas de comparer précisément les objectifs chiffrés de la stratégie avec les objectifs chiffrés nationaux dont l'année de référence est 1990. L'année de référence des objectifs du SRADDET étant l'année 2010, les objectifs du PCAET base 2015 diffèrent également des objectifs régionaux, mais ils en sont très proches lorsque l'on fait une moyenne des réductions annuelles attendues. Les objectifs stratégiques de réduction des gaz à effet de serre mériteraient des précisions. Ils semblent globalement très proches de ceux du SRADDET, donc compatibles avec celui-ci et cohérents avec les objectifs nationaux.</p>	<p>La stratégie du plan Climat d'Oléron fixe des objectifs précis de réduction des gaz à effet de serre en plutôt bonne cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone, comme indiqué aux pages 18 et 19 de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Seule la filière industrielle presque inexistante sur Oléron ne possède pas d'objectifs chiffrés, une stabilisation est attendue.</p> <p>Les objectifs fixés par la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone) sont déclinés selon les différents secteurs d'activités par rapport à 2015 : Transports : réduire de 28% les émissions GES à 2030 puis 97% à 2050 ; Bâtiment : réduire de 52% les émissions GES à 2030 puis 95% à 2050 ; Agriculture : réduire de 17% les émissions GES à 2030 puis 46% à 2050 ; Industrie : réduire de 35% les émissions GES à 2030 puis 81% à 2050 ; Déchets : réduire les émissions de GES de 37% à 2030 et 66% à 2050.</p> <p>Le PCAET de l'île d'Oléron fixe également des objectifs sectorisés par rapport au niveau d'inventaire réalisé en 2015 : Transports : réduire de 27% les émissions GES à 2030 puis 93% à 2050 ; Résidentiel : réduire de 20% les émissions GES à 2030 puis 47% à 2050 ; Tertiaire : réduire de 26% les émissions GES à 2030 puis 61% à 2050 ; Agriculture : réduire de 20% les émissions GES à 2030 puis 47% à 2050 ; Industrie : stabiliser les émissions de GES ; Déchets : réduire de 23% les émissions de GES à 2030 puis de 53% à 2050.</p>
Rapport final	Stratégie		<b>X</b>	2	<p>Le Préfet invite à préciser la définition d'objectifs stratégiques chiffrés de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Dans sa stratégie, la collectivité indique que les diminutions attendues des principaux polluants ne sont pas quantifiées en raison de l'absence pour le territoire de données de l'année 2005, qui est l'année de référence réglementaire. Cette lacune technique est courante. Compte tenu de l'importance des enjeux sanitaires, la collectivité aurait pu la dépasser en fixant des objectifs à l'horizon 2030 sur la base des données de l'année 2012 qu'elle possède (ces données apparaissent dans le diagnostic).</p>	<p>Selon le diagnostic effectué sur l'île d'Oléron, la qualité de l'air n'a pas été identifiée comme une problématique majeure du territoire par rapport à d'autres sujets comme les économies d'énergies ou l'adaptation du territoire. Aucune stratégie chiffrée n'a donc été réalisée. Cependant la qualité de l'air devrait suivre la même tendance que la réduction des émissions de GES étant donné que plusieurs actions liées à la mobilité ou à l'agriculture notamment permettront d'agir conjointement sur l'amélioration de ces deux problématiques.</p> <p>Néanmoins, sur la base d'une période de 18 années avec comme année de référence 2012, en lieu et place de la période de 25 années avec année de référence 2005, les objectifs pourraient être, à l'horizon 2030 : - 55 % de SO<sub>2</sub> ; - 50 % de NO<sub>x</sub>, - 37 % de COVNM, - 9% de NH<sub>3</sub>, et - 41 % de PM<sub>2,5</sub>. (objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, PREPA : -77% de SO<sub>2</sub> ; - 69% de NO<sub>x</sub>, - 52 % de COVNM, - 13 % de NH<sub>3</sub>, et - 57 % de PM<sub>2,5</sub> en 2030 par rapport à 2005)</p>

Livrable	Etape concernée	MRAE	Préfet	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
Rapport final	Diagnostic		X	3	Le Préfet recommande une évaluation du stockage carbone, avec une définition d'objectif(s) quantifié(s).	Les objectifs de renforcement du stockage carbone ne sont pas chiffrés, car les données sont encore incomplètes et l'extrapolation serait trop imprécise, mais il est prévu qu'ils le soient en cours de mise en œuvre du PCAET. Cependant, il est estimé par l'ADEME que 40% est stocké par les forêts (cf. Action 4.1.2 du PCAET), les objectifs sont donc de stabiliser voire d'augmenter le stockage des forêts oléronaises. Il est estimé qu'environ 20% est stocké par les zones agricoles (cf. Action 4.1.1 du PCAET), l'objectif est de préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agroécologiques a pour objectif d'augmenter le stockage carbone de ces zones. Enfin, il est estimé qu'environ 25% est stocké par les zones humides, concernant ces zones humides nombreuses à Oléron les recherches sur la séquestration carbone ne permettent pas encore de donner des estimations chiffrées précises du stockage par an ni du stockage par type de gestion des marais (saliculture, ostréiculture, marais naturel...). C'est pourquoi, le service espaces naturels de la CCIO soutient l'étude « Carbone Bleu » de La Rochelle Université, du CNRS et du laboratoire LIENSs pour développer les connaissances.
Rapport final	Plan d'actions		X	4	Le Préfet recommande à la collectivité une importante vigilance sur la durabilité de la ressource bois, très sollicitée dans le plan climat, et sur l'importance de la préservation de la naturalité des habitats forestiers de l'île.	Aucune filière extra-locale oléronaise de bois n'existe et le développement d'une telle filière n'est pas prévu à ce jour. Cependant le bois d'œuvre ainsi que le bois énergie sont sollicités par le plan climat d'Oléron pour ses objectifs de transition écologique. Pour ce premier PCAET, la CCIO souhaite sensibiliser et accompagner les habitants dans le changement de leur moyen de chauffage et encourager l'achat de matière locale ou labélisée.
Résumé Non Technique (RNT)	Méthode	X		5	La MRAE recommande de présenter dans le résumé non technique la démarche éviter-réduire-compenser (ERC) retenue dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions, et de le compléter par une synthèse des données socio-économiques du territoire.	L'information est disponible dans les rapports détaillés. Les mesures ERC envisagées sont présentées pages 205 et suivantes de l'Evaluation Environnementale Stratégique et les données socio-économiques présentées dans le diagnostic. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la collectivité.
Rapport final	Outil de suivi et d'évaluation	X		6	La MRAE recommande de compléter les indicateurs présentés avec les valeurs de référence et les objectifs de résultat à atteindre. Elle recommande également de prévoir des mesures correctives en cas d'écart par rapport aux objectifs, notamment lors du bilan intermédiaire de mise en oeuvre au bout de trois ans.	Le territoire définira des objectifs à atteindre au moment du lancement de chaque action pour chaque indicateur. Ces objectifs cibles seront renseignés dans l'outil de suivi et feront l'objet d'un suivi annuel. Ces valeurs alimenteront le bilan intermédiaire. Ces modalités de suivi sont intégrées à la fiche action 6.1.2.
Rapport final	Diagnostic	X		7	La MRAE recommande d'affiner le diagnostic en présentant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités traditionnelles de l'île (pêche et aquaculture) et au tourisme.	Lors de la révision du plan climat, le diagnostic sera actualisé, et affiné sur le calcul de l'impact climatique et énergétique des activités économiques. Il n'est pas prévu à ce jour une mise à jour du diagnostic avant la révision, le territoire souhaitant s'engager dans la réalisation d'actions opérationnelles.
Rapport final	Diagnostic	X		8	Au total, 16 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont captées par les sols et espaces naturels. La MRAE recommande de présenter une étude détaillée sur le stockage du carbone afin de mieux appréhender les potentiels d'évolution et affiner les objectifs stratégiques en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050.	Cf réponse apportée à la remarque 3. Les objectifs à horizon 2050 pourront être affinés lors de la révision du PCAET.

Livrable	Etape concernée	MRAE	Préfet	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
Rapport final	Diagnostic	X		9	La MRAe recommande de récapituler pour chaque commune la nature des gisements retenus pour contribuer à la production d'EnR du territoire montrant plus lisiblement les potentiels et les spécificités du territoire.	La collectivité ne dispose pas de la synthèse du gisement ENR par commune. Les potentiels ont été identifiés à l'échelle de l'EPCI. Cependant la collectivité note cette demande, et les potentiels par commune pourront être complétés lors de la révision du PCAET. La définition des zones d'accélération des ENR par les communes viendra compléter cette cartographie et présenter les spécificités des communes.
Rapport final	Diagnostic	X		10	La MRAe recommande d'actualiser les données anciennes (2012) relatives à l'état des lieux des polluants atmosphériques afin de s'assurer d'avoir un suivi pertinent dans le PCAET.	La collectivité ne dispose pas des données plus récentes au moment de la validation du PCAET. Cependant, la collectivité s'engage à les actualiser dès que possible pour avoir une donnée de référence au lancement du PCAET en 2024.
Rapport final	Diagnostic	X		11	Le PCAET ne définit pas d'objectifs stratégiques pour les polluants atmosphériques. La collectivité justifie son choix par l'absence de données disponibles pour l'année 2005 servant de référence au calcul des objectifs nationaux fixés dans le décret du 10 mai 2017. La MRAe recommande de définir des objectifs cibles pour chacun des polluants en prenant comme année de base l'année 2012 afin de s'assurer de l'impact du PCAET sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire.	Les objectifs de réduction des émissions des polluants atmosphériques du territoire seront recalculés sur la base des objectifs du PREPA en prenant l'année de référence 2012. Les objectifs du PREPA sont ajoutés dans le rapport final.
EES	EES	X		12	La MRAe recommande de définir les indicateurs de suivi des impacts des effets du PCAET sur l'environnement de manière détaillée afin d'assurer les réajustements nécessaires des actions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs stratégiques.	Les indicateurs de suivi des impacts sur l'environnement sont intégrés dans l'Evaluation Environnementale Stratégique à partir des pages 181 et suivantes.
Rapport final	Stratégie	X		13	Le scénario retenu prévoit de porter la part des énergies renouvelables locales à 36 % (soit 171,4 Gwh/an) de la consommation finale en 2030 et 100 % (soit 315,4 Gwh/an) à l'horizon 2050. Or, le projet ne fixe pas d'objectifs chiffrés en matière de valorisation des potentiels d'énergie de récupération, et devra être complété.	La définition d'objectifs en matière de valorisation des potentiels d'énergie de récupération n'a pas été évaluée dans le cadre de ce premier PCAET. La collectivité note cependant l'importance de compléter sa stratégie de déploiement des énergies renouvelables et de récupération. Cela pourra être complété lors du bilan du PCAET.
Rapport final	Stratégie	X		14	Aucun objectif chiffré n'a été fixé en matière de développement du stockage de carbone. La MRAe recommande de préciser et quantifier les actions retenues pour l'ensemble des secteurs d'activités pour l'atteinte de cet objectif en 2050.	Aucun objectif n'a pu être établi faute de données précises sur l'état du stockage carbone et son potentiel sur le territoire. La réponse apportée à la question 3 apporte des précisions.
Rapport final	Stratégie	X		15	Les objectifs opérationnels du plan visent l'adaptation du territoire face à l'aggravation des risques naturels et à la raréfaction des ressources par une réflexion sur son aménagement et sur ses modes de production et de consommation. Toutefois, le dossier ne montre pas de lien entre les objectifs stratégiques retenus et les vulnérabilités du territoire qui ont pu être identifiées. La MRAe recommande de justifier, dans le document stratégique, les objectifs retenus pour adapter le territoire de l'Île d'Oléron au changement climatique au regard de ses vulnérabilités.	Le paragraphe 5.2 du rapport final apporte les éléments de réponse à ce commentaire et justifie le choix des objectifs stratégiques.

Livrable	Etape concernée	MRAE	Préfet	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
EES	EES	X		16	Le document compare la stratégie retenue aux documents de planifications des autres politiques publiques aux différentes échelles. Toutefois, ce travail n'est pas réalisé pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Seudre limitrophe sans explication. La MRAE recommande de présenter l'articulation du PCAET avec le SAGE de la Seudre.	L'analyse de compatibilité avec le SAGE Seudre a été réalisée et ajoutée au point "2. Articulation avec d'autres plans et documents" de l'Evaluation Environnementale Stratégique du plan Climat d'Oléron.
EES	EES	X		17	La comparaison du PCAET avec le SCoT Marenes Oléron est réalisée de manière trop générique sans aborder l'ensemble des thématiques partagées. La MRAE recommande de détailler l'ensemble des thématiques traitées nécessitant une traduction dans les plans locaux d'urbanisme pour la mise en oeuvre des actions du PCAET.	Lors de l'élaboration du PCAET le territoire ne disposait pas de version finalisée du SCOT qui était en cours d'élaboration. Le territoire pourra effectuer ce travail d'articulation lors de la mise en oeuvre du PCAET. Le territoire sera vigilant à la traduction des orientations du PCAET dans les documents d'urbanisme par un travail d'information et de communication auprès des communes et le service urbanisme de la CCIO.
Plan d'actions	Fiches actions	X		18	Les fiches-actions ne donnent pas de précision sur les gains énergie-climat attendus dans le cadre du PCAET. La MRAE recommande de compléter les fiches-actions par les gains énergie-climat attendus afin de rendre plus lisible la contribution de chaque action aux objectifs stratégiques du PCAET	La contribution de chaque action aux objectifs stratégiques du PCAET n'a pas été formalisée sous cette forme dans le cadre de ce premier PCAET. La collectivité note cependant l'importance de présenter ces gains pour rendre plus lisible l'action publique. Ceci pourra être réalisé au cours de la mise en oeuvre du PCAET. Ces modalités de suivi sont intégrées dans la fiche action 6.1.2.
Plan d'actions	Fiches actions	X		19	La MRAE recommande de s'assurer que le risque de recul du trait de côte est bien pris en compte dans les documents d'urbanisme, ainsi que dans l'ensemble des actions visant la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels.	L'île d'Oléron est identifiée comme un territoire à risques importants de submersion, d'érosion du trait de côte, d'inondations et de feux de forêts. Elle est couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) révisé en 2018 qui prend comme événement de référence la submersion survenue lors de la tempête Xynthia pour Oléron, et établit des projections à l'horizon 2100 pour le recul du trait de côte. Le territoire prévoit d'annexer le PPRN et les actions du PCAET concernées aux PLU et aux cartes communales. Par ailleurs, l'axe 1 – « Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes » vise à mettre en oeuvre les stratégies locales (Gestion de la Bande Côtière et Charte Oléron Qualité Littoral) en planifiant le « programme d'actions de prévention des inondations » (PAPI) du territoire. Les actions du PCAET sont également orientées vers le renforcement et la création d'ouvrages de protection, la mise en oeuvre d'outils de prévention et le développement de la culture du risque.
Plan d'actions	Fiches actions	X		20	Le programme d'action intègre des actions opérationnelles d'incitation à la rénovation des équipements par des dispositifs plus performants et moins polluants, accompagnées d'une sensibilisation des acteurs du territoire sur les risques sanitaires inhérents au chauffage au bois et plus largement sur les sources de pollution de l'air. La MRAE souligne l'engagement de la collectivité et recommande de compléter les indicateurs de suivi des actions afin de rendre plus lisibles les effets du PCAET.	Chaque action dispose d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs sont disponibles dans le rapport final à partir de la page 40 et sur chaque fiche action. Le territoire définira la valeur des objectifs à atteindre au moment du lancement de chaque action pour les indicateurs associés à la fiche. Ces objectifs cibles seront renseignés dans l'outil au lancement de l'action, et complétés annuellement lors du suivi. Ces valeurs alimenteront le bilan intermédiaire.

Livrable	Etape concernée	MRAE	Préfet	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
Plan d'actions	Fiches actions	X		21	<p>Les actions liées à la gestion de l'eau prévoient en particulier de sensibiliser les acteurs du territoire et les usagers à l'utilisation raisonnée de l'eau pour faire évoluer les pratiques en faveur d'une réduction de la pression sur la ressource. La MRAe considère que ces actions de sensibilisation, de promotion, de communication ou d'animation ne paraissent pas suffisantes à elles seules pour répondre aux enjeux liés à la réduction de la vulnérabilité face à la raréfaction de la ressource. La MRAe recommande de poursuivre la réflexion relative à l'évitement ou la réduction de l'usage de l'eau au regard des documents de planification de l'eau en vigueur intéressant le territoire.</p>	<p>S'agissant du premier PCAET pour ce territoire, les actions de sensibilisation, communication et de capitalisation de connaissances apparaissent déterminantes pour le territoire, pour impulser une dynamique locale sur cette thématique stratégique en garantissant une appropriation des enjeux. La collectivité note cependant l'importance de poursuivre et approfondir la réflexion par des actions plus concrètes. Une réflexion pourra être menée lors du bilan, une fois ces acteurs mobilisés.</p>